

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCÈ
BUREAU VAN DE WOORDVERGERDER
SPOKESMAN'S GROUP

Bruxelles, le 30 mai 1972

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE :

Déclaration de M. Carlo SCARASCIA NUGNOZZA, Vice-Président
de la Commission au Conseil de Ministres de l'Agriculture,
le 30 mai 1972, à Bruxelles

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'exprimer déjà, j'ai été vraiment impressionné par les progrès décisifs réalisés dans la construction de la politique agricole commune, lors des décisions très importantes qui ont été prises par votre Conseil au cours de sa session de mars 1972.

Certes, cette politique doit encore être parachevée, consolidée, améliorée et adaptée en permanence. Et cependant, une nouvelle phase débute. C'est la phase par laquelle, grâce aux moyens que leur offrent les dispositifs d'une telle politique, les producteurs agricoles et leurs entreprises, dans le cadre d'une vision d'ensemble des exigences communautaires et mondiales et donc sur la base de directives précises en ce qui concerne la productivité et les cultures, devront opérer des choix et utiliser des modèles adéquats.

Ces choix ne leur seront possibles qu'avec des aides, des informations, des conseils : pour atteindre l'effet voulu, il sera indispensable de s'appuyer à la systématique recherche de marché - avec une vision qui dépasse les brèves échéances - ainsi qu'à la recherche agronomique, qui doit être stimulée à trouver les solutions les plus adéquates pour des cultures dans des zones homogènes et pour des produits toujours meilleurs et tels à conquérir les millions de consommateurs, en particulier ceux de la vaste zone communautaire.

Ainsi la recherche scientifique agronomique devra assurer aux producteurs agricoles des solutions justes, cohérentes, durables et en mesure de stimuler dans les limites humaines, l'intérêt à faire progresser les exploitations agricoles en vue d'obtenir un revenu suffisant dans des conditions normales.

Par conséquent, en ce domaine, une coopération intensifiée et une coordination des efforts seraient nécessaires afin d'obtenir des résultats positifs.

C'est dans cet ordre d'idées que la Commission a, depuis quelques temps, établi des consultations avec les Directeurs généraux de la recherche agronomique dans les Etats membres. Je tiens à souligner l'attitude extrêmement positive que nous avons rencontrée à ces occasions à l'égard d'une coordination communautaire. En bref, il est apparu qu'il existait un besoin véritable de coordination et une volonté réelle de ces Directeurs généraux de développer au niveau communautaire une action concrète et organisée dans ce domaine.

Carton, je n'ai pas besoin de vous rappeler que la Communauté a déjà pris une initiative concrète en cette manière. Déjà en juillet 1966, le Conseil décidait de lancer un programme communautaire de recherches sur les pestes porcines classique et africaine. Ce programme a été exécuté et je serai bientôt à même de vous en présenter le rapport final avec les conclusions concernant la suite à lui donner.

Mais il s'agissait d'une action ad hoc, destinée à rendre un service urgent et important à l'agriculture européenne et qui, en même temps, servait à tester - avec des résultats très concluants d'ailleurs, les possibilités et l'efficacité de la méthode du programme commun de recherche.

Toutefois, une véritable activité organisée dans le domaine de la recherche scientifique agronomique, telle que prévue par l'article 41 du Traité, ne peut se borner à des actions particulières et ne peut être décidée sous l'impulsion d'événements plus ou moins graves et en toute manière à caractère sectoriel.

S'il est vrai que la politique des structures a pour but de faciliter - également dans le cadre d'une politique régionale - la reprise économique de zones encore sous-développées sur le plan humain et économique, la recherche scientifique, agronomique en est le premier et indispensable facteur, comme d'ailleurs cela se vérifie dans le domaine de l'industrie qui impose un engagement précis dans la recherche de base et dans l'application pratique des principes établis.

Quels sont les arguments que nous présentons aujourd'hui à nos producteurs agricoles lorsqu'ils se proposent l'introduction de nouvelles cultures ou l'amélioration des anciennes ? Sur la base de quelles études de marché ou de quelles connaissances des nouvelles exigences des consommateurs pouvons-nous conseiller certaines orientations de productivité en toute tranquillité de conscience ? Je ne pense pas en tout cas que les producteurs agricoles puissent continuer à être les cobayes d'une subtile et percutante propagande tendancieuse qui très souvent alimente des illusions de courte durée et parfois crée des dégâts irréparables.

Les différents instituts d'agronomie des administrations de l'Etat et des universités travaillent avec passion et avec des résultats excellents, mais, à mon avis, pas encore suffisamment dans un cadre et dans une perspective communautaires.

Il s'avère donc nécessaire avant tout de pouvoir compter sur l'appui et la contribution permanents des responsables nationaux et ceci pourrait être obtenu au moyen de la constitution d'un Comité permanent. Mais également indispensables seront les moyens matériels et financiers qui devraient servir à couvrir la gamme d'intérêts, que j'ai jusqu'ici cités à titre d'exemple, et qui, de toute façon, auront comme objet des programmes et des projets de recherche concernant des institutions déjà existantes ou à créer sur la base de ce qui est prévu par l'article 41 susmentionné.

Enfin, il ne faut pas sousestimer la préoccupation toujours croissante pour l'emploi sans discernement de matières apparemment inoffensives, mais qui, se révèlent, à long terme, dangereuses pour la santé des consommateurs et de ceux qui utilisent ces produits.

En conclusion, je suis de l'avis que les argumentations jusqu'ici adoptées correspondent pleinement aux exigences de la politique agricole communautaire, également parce qu'elles font état des préoccupations à plusieurs reprises exprimées par la Commission en matière de politique de la recherche et du développement technologique.

Voici, M. le Président, les quelques réflexions qui m'amènent à vous faire part de mon intention de présenter à la Commission, dans les plus brefs délais, des propositions qui j'espère obtiendront également au moment donné l'approbation du Conseil des ministres.